

Bureau des titres de biens-fonds

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSMISSION DE TITRE

Section 1

1. Écrivez le nom de l'exécuteur testamentaire/administrateur de la succession, tel qu'il figure dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal.
2. Écrivez le nom de la personne décédée, tel qu'il figure dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal.
3. Cochez la case correspondant aux documents :
 - lettre d'homologation;
 - lettres d'administration;
 - ordonnance du tribunal.

Section 2

1. Écrivez le nom de la personne décédée, tel qu'il figure sur le certificat de titre.
2. Si la personne décédée est le propriétaire inscrit de la propriété, inscrivez la description officielle ou le numéro de parcelle figurant sur le certificat de titre.
3. Si la personne décédée est le propriétaire d'un intérêt enregistré associé au certificat de titre, inscrivez le numéro d'enregistrement de l'intérêt figurant sur le certificat de titre.

Pour signer la demande de transmission de titre :

1. Indiquez la date sur la ligne réservée à cette fin.
2. Signez en apposant votre signature habituelle.
3. Écrivez votre nom tel qu'il figure dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal, sur la ligne réservée à cette fin.
4. Écrivez votre adresse postale, y compris le code postal, à titre d'exécuteur testamentaire/administrateur de la succession. Cette adresse figurera sur le nouveau certificat de titre.

DEMANDE DE TRANSMISSION DE TITRE
(article 165)

AU REGISTRATEUR :

1. Je, _____ suis le représentant personnel de la succession de _____ aujourd'hui décédé(e), dont le nom figure dans le document joint (cochez une seule case)
 lettre d'homologation
 lettres d'administration
 ordonnance du tribunal
certifié par le greffier de la Cour suprême du territoire du Yukon.
2. _____ est _____
(remplir a. ou b.)
 - a. le propriétaire inscrit de la ou des descriptions officielles ou du ou des numéros de parcelle :

 - ou
b. le propriétaire d'un intérêt décrit dans l'instrument suivant ou l'opposition suivante : numéro d'enregistrement d'intérêt _____
3. La personne nommée dans la lettre d'homologation, les lettres d'administration ou l'ordonnance du tribunal est la même personne que le propriétaire inscrit ou le titulaire de l'intérêt nommé à la section 2.
4. Je présente une demande pour que le titre du propriétaire inscrit ou l'intérêt détenu par le titulaire de l'intérêt me soit transféré en ma qualité de représentant personnel de la personne décédée.

Fait le _____
(Signature du demandeur)

(Nom en lettres détachées, tel qu'il figure à la section 1)

Mon adresse postale à inscrire sur le certificat de titre est _____

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) : Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'article 165 de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds aux fins d'enregistrement d'une demande de transmission de titre. En vertu de l'article 210 de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds, la LAIPVP ne s'applique pas aux documents tenus par le registrateur des titres de biens-fonds. Le présent document peut être transmis à d'autres bureaux gouvernementaux et être rendu public. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le registrateur des titres de biens-fonds au 867-667-5612.

INFORMATION SUR L'ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE DE TRANSMISSION DE TITRE

**LE BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS N'EST PAS HABILITÉ
À DONNER DES CONSEILS JURIDIQUES**

Nous vous recommandons d'obtenir une copie du certificat de titre courant avant de remplir le formulaire. Toute personne peut obtenir une copie du titre d'une propriété au Bureau des titres de biens-fonds ou en cherchant dans le [registre des titres de biens-fonds du Yukon](#). Si vous préférez ne pas utiliser le registre en ligne, vous devrez présenter une [demande de recherche de certificat de titre](#) au Bureau des titres de biens-fonds. Vous aurez besoin de la description officielle de la propriété (lot, bloc/quadrilatère et numéro du plan) ou du nom du propriétaire inscrit actuel.

Vous devrez enregistrer une copie certifiée conforme de l'ordonnance du tribunal qui vous nomme à titre de représentant personnel (exécuteur testamentaire ou administrateur de la succession) de la personne décédée. Si l'ordonnance émane d'un tribunal à l'extérieur du Yukon, vous pourriez ne pas pouvoir la soumettre au Bureau des titres de biens-fonds, auquel cas il vous est conseillé d'obtenir un avis juridique.

Si vos documents ne sont pas conformes aux exigences de la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds, ils seront rejétés. Nous vous aviserez par téléphone, par courriel ou par la poste des motifs de notre rejet.

Tous les documents doivent porter une signature originale. Une fois que vous avez signé la demande de transmission de titre, vous devriez en faire une copie pour vos propres dossiers.

Apportez le formulaire dûment rempli au Bureau des titres de biens-fonds :

1^{er} niveau, Édifice de droit Andrew-A.-Philipsen
2134, 2^e Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6

Heures de bureau : de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés

Vous devrez payer les droits d'enregistrement lors de la présentation de vos documents. Le Bureau des titres de biens-fonds accepte les paiements en argent comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte Visa, Mastercard ou American Express. Les droits d'enregistrement sont détaillés ci-dessous.

OU

Postez la demande de transmission de titre, accompagnée de votre paiement par chèque, à :

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A)
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Droits d'enregistrement :

Demande de transmission d'un titre	5 \$
Ordonnance du tribunal	3 \$
Copie d'un certificat de titre de propriété	3 \$